ANNONCE

Marché de maitrise d'œuvre :

RENOVATION DE LA TOITURE DU COMPLEXE SPORTIF « JESSE OWENS »

Identification de l'organisme qui passe le marché : Ville de MAROMME, Mairie Place Jean Jaurès - BP 1095 - 76153 MAROMME cedex.

Personne responsable du marché : Monsieur le MAIRE.

Mode de passation :

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES passé sous la forme d'une PROCEDURE ADAPTEE (suivant articles L2123-1, R2123-1 et R2172-1 du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 /11/ 2018 et du décret n°2018-1075 du 3/12/2018

Mode de dévolution : ce marché n'est pas alloti.

Variante : autorisées

Objet du marché de maitrise d'œuvre

Rénovation de la toiture du complexe sportif Jesse Owens, rue Denis Papin dans le parc SIGNA ainsi que de la mise en accessibilité aux normes Adap de l'entrée sud des cours de tennis, notamment :

- La mise en place d'un **éclairage de sécurité extérieur**. Cet équipement devra permettre l'évacuation du public accueilli dans des conditions normales de sécurité. Il devra être intégré en option dans le DCE pour la phase de travaux.

- La mise en place **d'un système de sécurité et d'accessibilité** sera aussi à prévoir en option dans le cahier des charges. Cette clause a pour but de réaliser un système de **ligne de vie** et d'un dispositif d'accès en toiture de manière à contrôler et entretenir la toiture en toute sécurité.

- La dernière option a pour but de voir si des travaux plus imposants seraient utiles en termes de **gain énergétique** sur le bâtiment et nous permettrait de faire un amortissement rentable. Les options retenues seraient l'isolation de la toiture du bâtiment ainsi que la mise en place de panneaux solaires.

L'estimation provisoire des travaux est chiffrée à 425 000,00 €uros H.T.

ERP de 4eme catégorie de type X (équipement sportif couvert)

La présente consultation s'adresse à un maître d'œuvre ou à une équipe de maîtrise d'œuvre disposant d'expérience dans les domaines suivants :

- Ingénierie du bâtiment,
- Ingénierie dans le domaine de la performance énergétique des bâtiments
- Dans le suivi de chantier.

MISSIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE :

DIAG	Vérifier et compléter si nécessaire le diagnostic fourni
⇨ APD :	Etudes d'avant-projet
⇨ PRO : - ACT	PROJET Assistance pour la passation des contrats de travaux • Phase DCE comprenant dossier de consultation des entreprises et détail quantitatif et estimatif • Phase analyse des offres, y compris les questions réponses aux entreprises sur la teneur de leur offre et le rapport d'analyse.
- VISA	Visa des plans d'exécution réalisés par les entreprises
- DET	Direction de l'exécution des contrats de travaux (entreprises et concessionnaires)
- AOR - GPA	Assistance à la réception et pendant la période de garantie et de parfait achèvement
- DOE	Fourniture du Dossier des Ouvrages Exécutés

ARTICLE 7 - JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement sera effectué à partir des critères suivants. Pour ce faire, la méthode ci-dessous, correspondant à une pondération est utilisée.

Les critères suivants sont pris en considération :

1° **Prix : 50 %**

2° **Valeur technique : 40 % décomposée en sous-critères**

- Composition de l'équipe de maitrise d'œuvre, compétences ....15 %
- Mémoire technique 25 % :
  - Moyens, effectifs et matériels mobilisés
  - Description détaillée de la méthodologie envisagée
  - Présentation de missions similaires,

3°**Délai Global d'exécution avec planning détaillé: 10%**

La commission classera les offres en fonction des résultats obtenus (et retiendra l'offre présentant le meilleur résultat).

Le critère de choix retenu sera l'offre «économiquement la plus avantageuse ».

Elimination des candidats :

Pour chaque lot, lors de l'ouverture de l'enveloppe, les conditions d'élimination seront examinées conformément à l'article L 2141.1 à L 2141.11 du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018.

De même, seront éliminés

- candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des pièces mentionnées au présent C.C.P.
- candidats dont les garanties professionnelles et financières par rapport à la prestation du marché sont insuffisantes.
- **candidats n'ayant pas renseigné la totalité des informations demandées à l'Acte d'engagement.**

PIECES A TRANSMETTRE :
Les candidats doivent transmettre un dossier complet comprenant obligatoirement les pièces suivantes :

NB : Le candidat peut se référer aux imprimés DC1, DC2 téléchargeables gratuitement.

Pièces contractuelles :

- ✓ L'acte d'engagement complété et signé
- ✓ Le présent CCP, paraphé et signé

Pièces obligatoires :

- ✓ DUME ou (suivant articles R 2143-3 à R2143-10 du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018)
  - Les déclarations et attestations sur l'honneur.
  - Attestations URSSAF
  - Attestations fiscales et sociales
- ✓ Extrait K bis.
- ✓ Attestation d'assurance en cours de validité.
- ✓ Le diagnostic, paraphé et signé
- ✓ Simulation du coût global sur 5 ans, année par année, à joindre en annexe pour analyse du prix

- ✓ Mémoire technique :
  - Un mémoire développant tous les points abordés au présent Cahier des charges.
  - Tout document permettant d'apprécier les capacités professionnelles souhaitées (expériences, compétences....).
  - Le candidat pourra également fournir s'il le souhaite une liste de références relatives à l'exécution de prestations de même nature et de même importance (des deux dernières années).
  - Planning d'exécution prévisionnel.
  - le programme de l'opération et les documents qui lui sont annexés, les plans (avant projet, réseaux, projet définitif) paraphés.
  - Le diagnostic, revu et complété si nécessaire
- ✓ R.I.B ou R.I.P.

Obtention et remise du D.C.E. :

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement à tout candidat qui en fera la demande :

- ➢ Sur le site de l'ADM 76 : https://marchespublics.adm76.com
- ➢ Sur le site de la ville de Maromme www.ville-maromme.fr (onglet Mairie - rubrique Marchés publics)

Afin de pouvoir télécharger et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : Rtf, .Doc, .Xls, .Pdf

Présentation des offres dématérialisées :

Conformément aux articles L 2132-2 , R 2132-1 à R 2132-3, R 2132-7 à R 2132-11 du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018, les candidatures et les offres du présent marché seront remises exclusivement par voie électronique sur le profil acheteur de la ville : https://marchespublics.adm76.com

De même, toutes les communications et échanges d'information se feront par voie électronique, sur le profil acheteur de la ville : https://marchespublics.adm76.com

Toute offre remise sous format papier sera considérée comme irrégulière et non susceptible de régularisation.

Les offres doivent être transmises avant la date et l'heure suivante :

Vendredi 21 mai 2021 à 16 h 00

Les dossiers qui seraient transmis après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

La Copie de sauvegarde (Arrêté du 14/12/2009) est conseillée

Unité monétaire : L'Euro.
Rédaction du marché : en langue française.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

- Pour des renseignements d'ordre administratifs : **Secrétariat des affaires juridiques**

Tél. : 02 32 82 22 03 **Télécopie : 02 32 82 22 28**
E - Mail : **affaires.juridiques@ville-maromme.fr**

- Pour des renseignements d'ordre techniques :

  - M. SANDU, Directeur du Sport, Vie Associative
  Tél. : 02 32 82 22 13 E - Mail : jean.sandu@ville-maromme.fr

  - Mme PRIOU, Responsable des Service Technique de la ville de Maromme
  Tel : 02 32 82 22 09 E – Mail : charlene.priou@ville-maromme.fr

Date d'envoi du présent avis : Le 29/04/ 2021